



Commission cantonale
d'aide au sport
Office cantonal de la culture et du sport
Chemin de Conches 4
1231 Conches

N/réf. : FR/cbas

Genève, le 29 janvier 2020

Rapport d'activité législature 2018-2023
1^{ère} année
(1^{er} novembre 2018 - 30 novembre 2019)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 3, lettre f, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Loi cantonale sur le sport (LSport 11287) du 14 mars 2014
- Règlement sur l'aide au sport RASport (I3 15.09) du 3 novembre 2010

II. Compétences légales de la commission

La Commission a pour tâche la gestion du Fonds de l'aide au sport, conformément au règlement sur l'aide au sport RASport (I3 15.09) du 3 novembre 2010 :

La Commission a les compétences suivantes :

- a) examiner toutes les demandes d'attributions déposées et rendre des préavis sur chaque demande de contribution;
- b) établir, dans les limites de l'article 3, les directives internes qui contiennent notamment les critères et conditions d'octroi des contributions et précisent les domaines et les catégories de bénéficiaires potentiels d'attributions; ces directives sont soumises pour approbation préalable au chef du département;
- c) rédiger les propositions de contributions;
- d) proposer des aides immédiates;
- e) rédiger le rapport annuel prévu à l'article 10;
- f) contrôler l'utilisation des sommes allouées.

L'attribution d'aides exceptionnelles est du ressort du Conseil d'Etat.

III. Activités de la commission

La commission a tenu 10 séances plénières durant la période prise en considération, soit du 1^{er} novembre 2018 au 30 novembre 2019.

Durant l'année 2018 la commission cantonale d'aide au sport a préavisé des soutiens financiers qui ont conduit à des contributions ordinaires du Conseil d'Etat destinés aux bénéficiaires pour un montant total de 4 145 530 francs.

Un montant total de 196 000 francs pour des contributions d'aides exceptionnelles a été accordé aux 24 athlètes de Team Genève 2018 ainsi qu'à l'association Course de l'Escalade 2018, alors qu'un montant total de 132 500 francs était accordé à des contributions pour projets.

La commission classe ses domaines d'activité de la manière suivante :

- 1) Sport associatif
- 2) Promotion de la relève
- 3) Sport d'élite
- 4) Manifestations sportives
- 5) Projets liés au sport

IV. Gestion administrative de la commission

L'administration effectue les missions suivantes :

- enregistrement et traitement des demandes
- préparation des séances de commissions
- envoi des projets d'arrêtés soumis au Conseil d'Etat
- envoi des courriers de contributions et refus
- paiement des montants attribués aux bénéficiaires
- suivi de la comptabilité et soutien à la préparation du bouclage comptable
- gestion du système de contrôle interne (SCI)
- établissement de divers rapports annuels

V. Frais de la commission

Jetons de présence

Pour l'année 2018, un montant total de 35 013 francs a été versé aux membres de la commission. (art 25 RCOF).


Frédéric Renevey
Président de la Commission
cantonale d'aide au sport

Service adm CE (CHA)

De: Guerreschi Elena (DCS)
Envoyé: mercredi 19 février 2020 09:31
À: Service adm CE (CHA)
Cc: Righetti Michèle (CHA); Grosclaude Julien (CHA); Hislair Kammermann Christine (DCS); Klopmann Andre (DCS); Skibinska Teresa (DCS); Cleopazzo Christelle (DCS)
Objet: Séance du CE du 26 février 2020 - point 5 - affaires administratives - rapport d'activité - Commission cantonale d'aide au sport

Importance: Haute

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le rapport d'activité concernant la Commission cantonale d'aide au sport 2018-2019 à inscrire à l'ODJ de la séance du CE du 26 février 2020, sous point 5 – affaires administratives.

Je vous en remercie par avance et vous adresse mes meilleurs messages.

Elena GUERRESCHI

Assistante administrative chargée des dossiers Conseil d'Etat et Grand Conseil

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de la cohésion sociale (DCS)

Secrétariat général

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 – Case postale 3965 - 1211 Genève 3

Tél. + 41 (0) 22 327 96 89 – Fax +41 (0) 22 546 98 56



200129_CCAS_ra...